

Foire Aux Questions

Q : Est-il conseillé d'ajouter l'enseignant de mon fils(ma fille) à mes amis Facebook ?

R : Demandez à l'enseignant de votre fils(fille) de créer un groupe rassemblant les parents d'élève(s) ou une page spéciale sur Facebook. C'est un bien meilleur moyen d'échanger entre parents et enseignants.

Q : Dois-je autoriser mon enfant à ajouter son enseignant à ses amis Facebook ?

R : Le Département de l'Éducation de la Ville de New York recommande aux élèves de ne pas ajouter leurs professeurs à leurs amis Facebook. Demandez plutôt à l'enseignant de votre fils(fille) de créer une page ou un groupe réservé à leurs classes sur Facebook.

Q : J'aimerais que l'enseignant de mon enfant se serve des médias sociaux pour aider les élèves à se préparer à réussir dans la vie. Les enseignants sont-ils formés dans ce domaine ?

R : Oui. Les enseignants sont censés être en contact avec le réseau compétent qui aide leur établissement scolaire à programmer des modules de formation professionnelle.

Q : Qu'en est-il du cyber-harcèlement ?

R : L'intimidation et le harcèlement ne sont pas tolérés à l'école. Dans le Code de Discipline, on aborde le cyber-harcèlement. Les établissements scolaires peuvent contacter le Bureau de la Sécurité et de l'épanouissement des jeunes (Office of Safety and Youth Development) pour se renseigner, poser des questions ou demander de la documentation, de l'aide et/ou une présentation dans leurs locaux.

<http://schools.nyc.gov/RulesPolicies/DisciplineCode>

Q : Comment puis-je connaître les Directives relatives aux médias sociaux ?

R : Les Directives relatives aux médias sociaux sont publiées en ligne sur le site web du Département de l'Éducation de la Ville de New York à <http://schools.nyc.gov/RulesPolicies/SocialMedia>



Pour en savoir plus et trouver assistance :

Pour être au fait de ce qui se passe à l'école et aider les élèves à devenir des citoyens du monde numérique responsables, parlez-en au coordonnateur des parents, conseiller d'éducation (guidance counselor) ou bibliothécaire de l'établissement scolaire de votre enfant.

Vous trouverez des informations sur les Directives du Département de l'Éducation relatives aux médias sociaux sur : <http://schools.nyc.gov/RulesPolicies/SocialMedia>. Vous pouvez lire la Charte Internet du Département de l'Éducation à <http://schools.nyc.gov/RulesPolicies/InternetAcceptableUse>

L'organisation **Common Sense Media** donne le libre accès en ligne à des vidéos, des brochures contenant des conseils pour avoir une conversation sur les médias sociaux, des fiches-conseil, des présentations pour les parents. Les documents sont en anglais et en espagnol. Visitez <http://www.common sense media.org/educators/parent-media-education> pour les consulter.

Dans le cadre de l'initiative **The Lamp**, a été publiée une série de guides de ressources, parmi lesquels on trouve : A Beginner's Guide to Going Online (Guide du néophyte pour aller en ligne) et A Guide to Healthy Digital Relationships (Guide d'une communication numérique saine). Allez sur <http://www.thelampnyc.org/resources/> pour accéder à ces ouvrages.

Division pour la participation des familles et des communautés
Parents d'élèves & familles

Comprendre les médias sociaux

Promouvoir la responsabilité dans la citoyenneté numérique et l'usage des médias sociaux



À l'ère de la « Génération texto », il est important pour les parents de savoir comment aider leurs enfants à devenir des utilisateurs des médias sociaux et des citoyens numériques responsables. Mettre un pied dans le monde numérique de votre enfant peut s'avérer attrayant et instructif. Cela peut aussi vous aider à approfondir, ensemble, un échange, honnête et ouvert, à propos des médias sociaux et de leur usage. Les informations et ressources suivantes peuvent aider les parents et familles à démarrer une telle conversation.

Qu'est-ce que les médias sociaux ?

Par « médias sociaux », on entend : tout espace de publication ou présence en ligne qui permet de communiquer de manière interactive, y compris, entre autre, les réseaux sociaux, blogs, sites web, forums en ligne et wikis (partage de connaissances en ligne). Parmi eux, on peut citer par exemple Facebook, Twitter, YouTube, Google+ et Flickr mais il y en a d'autres.

Pourquoi les élèves ont-ils besoin de se servir des médias sociaux ?

La technologie des médias sociaux peut être un puissant outil d'amélioration de l'éducation, de la communication et de l'apprentissage. Les Directives relatives aux médias sociaux (Social Media Guidelines) ont été rédigées pour donner les orientations guidant l'usage recommandé des médias sociaux, lors des échanges professionnels entre employés du Département de l'Éducation (DOE), ou entre élèves et personnel du DOE. Vous pouvez lire les Directives du DOE relatives aux médias sociaux sur <http://schools.nyc.gov/RulesPolicies/SocialMedia/default.htm>

Quelle est la finalité des Directives relatives aux médias sociaux ?

Les médias sociaux peuvent aider les élèves à s'armer pour réussir leurs études et leur carrière. Le Chancelier s'est engagé à garantir un usage des médias sociaux, responsable et sans risques, par l'ensemble des élèves et du personnel du Département de l'Éducation (DOE). Ces Directives décrivent ce qu'il est recommandé, aux membres du personnel du DOE, de faire quand ils se servent des médias sociaux.

Comment saurai-je si mon fils (ma fille) utilise les médias sociaux ?

Les membres du personnel du Département de l'Éducation de la Ville de New York préviendront les parents dès qu'ils prévoient de se servir des médias sociaux dans leur travail avec les élèves. Si un parent d'élève a des questions, ou souhaite débattre des bienfaits de l'usage des médias sociaux dans l'acquisition des connaissances et savoir-faire, on lui conseille de contacter l'enseignant de son enfant ou un autre membre du personnel scolaire. Un parent d'élève, qui refuse que son fils ou sa fille utilise un média social, a le droit de faire respecter ses souhaits.

Les parents et élèves peuvent-ils communiquer avec les enseignants par les médias sociaux ?

On recommande aux enseignants d'échanger, avec élèves, parents et tuteurs, par courrier électronique et pages internet à partir de comptes, pages et plateformes professionnels. Il est déconseillé aux élèves, parents et tuteurs, d'envoyer un courriel ou message, en se servant d'adresses, comptes, profils ou pages personnels. La communication entre membres du personnel, élèves et parents doit être de nature professionnelle. Si les échanges avec un membre du personnel vous posent problème ou font l'objet d'une de vos questions, veuillez en parler avec le chef de l'établissement scolaire de votre enfant.

Discuter des médias sociaux et des responsabilités que leur usage implique

Voici cinq conseils pour vous lancer dans la conversation :

1. Parlez de la sécurité en ligne.

Évoquez fréquemment et régulièrement les règles de bienséance et de courtoisie à adopter en ligne et les dangers d'y être présent. Rappelez à votre enfant de ne pas donner son numéro de téléphone, adresse ou d'autres informations essentielles sans vous en avoir demandé l'autorisation, et redites-lui de ne communiquer qu'avec les gens qu'il(elle) connaît. Parallèlement, laissez votre enfant devenir de plus en plus autonome en ligne, au même titre que dans le monde réel.

2. Demandez à votre enfant de vous transmettre ses propres connaissances.

Les enfants d'aujourd'hui sont nés dans un monde numérique et sont, souvent, des experts en la matière. Demandez à votre fils(fille) de vous montrer comment se servir de ses sites de médias sociaux préférés et discutez-en. C'est un excellent moyen de savoir ce qu'il(elle) fait en ligne.

3. Montrez l'exemple.

Devant votre enfant, ayez des habitudes de navigation en ligne responsable et sans risques. Le premier exemple à suivre pour votre enfant, c'est vous. Incarnez le citoyen numérique que vous voulez que votre enfant devienne.

4. Aidez votre enfant à se faire une bonne réputation en ligne.

Avoir une bonne image de soi en ligne compte beaucoup pour réussir ses études, sa carrière et avoir d'excellentes relations sociales. Encouragez votre enfant à être respectueux et à communiquer de manière positive avec la communauté en ligne. Expliquez combien il est parfois difficile de supprimer des contenus agressifs ou douteux.

5. Favorisez les activités loin de la Toile.

Pour réussir ses études, il faut que votre enfant concentre ses efforts et son attention sur son travail en classe, ses tâches à la maison et les autres activités constructives, déconnecté(e) de l'Internet et des autres réseaux. Ce qu'il(elle) fait à l'extérieur joue aussi un grand rôle pour la richesse de sa vie sociale, sa santé et son bien-être.